

Compte rendu du Conseil de laboratoire IDP du 8 mars 2018

Membres présents : Stéphane Lambrecht, Anaïs Rebuccini, Julien Icard, Johanna Habib, Solange Segala-De Carbonnières, Isabelle Tilloy, Isabelle Kustos, Mohamed Ramdani, Chokri Dridi, Julie Cardon, Yousra El Biyad, Hervé Mauroy, Laurent Siguoirt, Stéphane Michel, Antoine Masingue, Didier Lhomme.

Membres excusés : Octave Jokung, Romélien Colavitti, Magali Jaouen, Matthieu Caron, Marion Ho Dac, Ludovic Vigneron, Miguel Saraiva, Saïda El Boudouhi, Anne-Marie Kras, Olivier Lutun, Eric Markiewicz, Christian Michel-Dansac.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil du 11 janvier 2018
- Budget
- Evaluation HCERES
- Manifestations : retour sur les financements accordés
- Point sur la réflexion concernant le nouveau laboratoire
- Questions diverses
- Candidatures en thèse pour 2018/2019

Avant d'entamer les différents points mis à l'ordre du jour, Stéphane Lambrecht a présenté Nathalia Watelle, étudiante en Master 2 JPP (Justice, Procès, Procédures) qui effectue son stage au sein du laboratoire sur un volume horaire de 120 heures.

Nathalia travaillera avec Anaïs Rebuccini sur la logistique quant à l'organisation des différentes manifestations du laboratoire et sur certains points d'ordre administratif tel que l'organisation des CSI par exemple et l'évaluation HCERES.

Elle travaillera également sur des travaux de recherche autour du transport avec Julien Icard, directeur de mémoire.

Approbation du compte-rendu du conseil du 11 janvier 2018

Le compte rendu du conseil du 11 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

Budget

Le budget prévisionnel pour 2018 a été élaboré lors du dialogue de gestion en novembre 2017. Certains besoins ont été remontés mais pas tous, par oubli ou par manque de précision à l'époque mais aussi parce qu'il est parfois difficile d'anticiper un an à l'avance sur certaines dépenses.

Suite à ce dialogue de gestion, une dotation nous a été allouée pour 2018. Celle-ci s'élève à 37 500€ en fonctionnement et à 6 000 € en investissement, ce qui nous fait un total de 43 500€ auxquels s'ajoutent la politique scientifique, c'est-à-dire les financements internes de manifestations et/ou accueil d'enseignants chercheurs invités, s'élevant à 2 400 € et enfin 3 000 € qui viennent de fonds région et autres organismes de financement.

En raison notamment de l'activité soutenue du laboratoire à ce jour, nous rencontrons des difficultés financières qui nous amènent à devoir faire des choix quant au financement de certains projets.

Nous avons 3 soutenances de HDR d'ici la fin de l'année, Marion Ho Dac, Antoine Masingue et Sylvain Petit. La soutenance de Sylvain pouvant s'élever à plus de 4 000 € nous lui avons demandé de la reporter en 2019, comme initialement prévu. Sylvain Petit soutiendra finalement son HDR en 2018 à Nice.

Les soutenances de thèses qui sont au nombre de trois également. Précisons que la soutenance de Marie Gossuin n'aura pas lieu, son directeur ne validant pas la thèse, et malheureusement, celle de Saïd Al Kahtani suite au décès de ce dernier.

Mais à cela s'ajoutent d'autres dépenses pour des déplacements dans le cadre de la présentation de papiers, l'organisation de manifestations..... Nous nous retrouvons donc avec besoin de financement de plus de 19 000 € sachant que nous avons déjà engagé 11 992,49 € et qu'il faudrait pouvoir encore engager 52 861,14 € environ.

Le projet de Julie Cardon qui part à La Haye dans le cadre de ses travaux de recherche pour la thèse. Il est indispensable de trouver des co-financements pour ce projet. Un montage de projet avec l'école doctorale dans le cadre de ce projet est envisagé, mais à priori, l'école doctorale n'ayant pas eu de financement de la part de l'UVHC, elle est réticente à financer nos doctorants. Selon l'UVHC, celle-ci ne souhaite pas payer car elle a déjà un système de mobilité étudiant. Renseignement pris par Anaïs Rebuccini auprès de la DRV, les seuls financements possible par l'université sont ceux d'allers/retours vers Lille et dans le cadre de leurs formations doctorales.

Il est question donc, lors de ce conseil de laboratoire, de discuter des moyens mis en œuvre pour réduire les dépenses. Quels sont les choix à faire ? Que décidons-nous de réduire ou pas ?

Laurent Siguoirt propose de financer certaines choses sur le SIFRE « Transport et sécurité » de 10 000 €, dans le sens où les dépenses soient acceptables par rapport au sujet (actes de colloque de Saïda par exemple).

Chokri Dridi souligne que des demandes sont remontées tardivement et qu'il a donc été difficile d'anticiper les dépenses de certains des axes. On peut tout de même anticiper sur de grandes conférences internationales, précise-t-il.

Nous notons qu'il y a une différence de budget conséquente par rapport à d'autres laboratoires comme le CALHISTE par exemple qui compte le même nombre d'EC mais compte une dotation beaucoup plus conséquente. Laurent Siguoirt nous suggère de faire valoir cet écart entre dotations pour une rectification (envoi au Président).

Précisons aussi que nous n'avons plus aucun soutien de programme d'ELSAT (dépenses non éligibles), ar exemple pour le logiciel STATA qu'utilise Ankinée Kirakozian, notre POST-Doc, dont le financement est donc 100% laboratoire.

Garder des ressources pour les séminaires à venir (environ 300 € par mois et par séminaire) est très important pour le laboratoire . Il faut maintenir ces rencontres scientifiques.

Il faut prévoir la publication des actes de colloque de la conférence ESQUIROU qui avait été organisée par Solange de Carbonnières et Silvano Aromatario.

Concernant les demande de traduction, nous devons privilégier la relecture des papiers (par rapport à la traduction) afin de faire baisser les dépenses.

Impossible de revoir à la baisse les publications d'actes.

Sur les fonds d'investissement de 6 000 €, l'achat de trois PC portable est prévu, trois pour les chercheurs de THEMOS, un pour le secrétariat et enfin deux viennent s'ajouter aux demandes précédemment faites, un PC pour Chokri Dridi et un pour Stéphane Michel qui en septembre intégreront la FDEG. La question qui se pose alors, peut-on envisager un co-financement par la composante formation ?

Enfin nous attendons toujours le reliquat de la Chaire Jean Monnet qui est de 3738,56 €.

- **Note à la Présidence pour les alerter du besoin.**

Evaluation HCERES

CALENDRIER :

- ✓ Début mai 2018, dépôt des dossiers d'évaluation peut démarrer.
- ✓ Au 31 mai 2018, dépôt des dossiers d'auto-évaluation présentant les axes stratégiques pour le prochain contrat.
- ✓ Au 6 septembre 2018, dépôt des dossiers d'auto-évaluation des entités de recherche et s'il y a lieu des fiches de renseignements « champs de recherche ».
- ✓ A partir de fin septembre 2018, démarrage des évaluations externes : Visite sur site, constitution des comités d'experts, analyse sur dossier, rédaction et publication du rapport d'évaluation.
- ✓ A partir de décembre 2018, envoi des premiers rapports d'évaluation et dépôt des observations de l'entité évaluée sur l'application de gestion électronique de documents de HCERES
- ✓ A partir de janvier/février 2019, publication des rapports d'évaluation sur le site web hceres.fr.

Ce qui est attendu pour la campagne d'évaluation 2018-2019 / VAGUE E :

1. Présentation de l'unité

2. Présentation de l'écosystème recherche de l'unité.

On présentera les structures de coordination (pôle, champ de recherche, Institut, etc.), à l'échelle du site, dans lesquelles l'unité est impliquée. On précisera les objectifs scientifiques poursuivis, les ressources obtenues (ressources techniques, ressources RH, financements, etc.), et les plus-values pour l'unité en termes de production scientifique, d'attractivité, de rayonnement, et de valorisation de la recherche.

3. Produits et activités de recherche (pour l'unité puis par équipe ou thème)

Un bilan scientifique et des données chiffrées sont attendus

4. Organisation et vie de l'unité ou de l'équipe

Là encore sont attendus des données chiffrées, pilotage, animation, parité, intégrité scientifique, protection et sécurité...

5. Analyse SWOT

Classement des points forts, points à améliorer, des possibilités offertes par le contexte, l'environnement dans lequel l'unité se trouve, des risques liés à ce contexte, cet environnement.

6. Le projet scientifique à cinq ans

Plus particulièrement pour le laboratoire IDP, il faut afficher un résultat par axe et par programme. Cela demandera donc une implication des responsables d'axes pour regrouper les taux depuis 2013. Il vous sera donc envoyé dans les jours à venir, la fiche de renseignement que vous avez déjà transmis Sylvie Hanneke l'an passé. Il faudra y regrouper les différentes activités par axe et par programme par enseignant et par année.

Une présentation par programme risque que ce soit perçu comme de l'habillage. Il faut donc réfléchir à une autre présentation. Stéphane Lambrecht suggère qu'il y ait des responsables de programme. Julien Icard demande si la personne sera nommée pour le projet d'évaluation uniquement ou de façon pérenne ? Stéphane Lambrecht précise que dans un premier temps il s'agit uniquement de faire le bilan de chacun des programmes mais que rien n'empêche d'animer le programme à long terme. Isabelle Kustos propose deux binômes pour chacun des programmes, et propose de s'occuper du bilan du programme « Organiser, Valoriser » avec Johanna Habib.

Il reste à réfléchir sur le second binôme « Négociier, Risquer », l'idée est de demander à Stéphane Michel.

Les binômes devront donc rendre un bilan des programmes pour juin 2018, sachant qu'il faudra faire ressortir le fait que les deux programmes mis en place sont la transition vers le futur laboratoire.

Enfin, il faut donner un budget à ces programmes (10 000 € par programme environ – à définir) et l'afficher dans le rapport. Julien Icard demande si 10 000 € est suffisant ? Ne faut-il pas ajuster en fonction des besoins réels de chaque programme ? Quels sont les critères ? Est-ce cohérent ? Par exemple, le colloque de Saïda qui s'inscrit dans le programme « Organiser, Valoriser », s'élève déjà à 6 000 € donc ne faut-il pas peut être réajusté, affiner sachant que sur le programme « Négociier, Risquer » il y a moins d'activités rattachables.

Manifestations : retour sur les financements accordés

Saïda El boudouhi : 2 000 € UVHC

Sur un besoin de 6 000 €, le laboratoire financera 2 800 € et la Région a accordé 1 200 €

Solène Ringler : 400 € UVHC

Sur un besoin de 900 €, l'IUT financera 380 €, 120€ ont été demandé à la FSDIE. Une réponse définitive devrait être donnée d'ici la fin du mois.

Marion Ho Dac : 0 € UVHC

Marion avait demandé 1 900 € dont 1 000 € UVHC, la somme ne lui a pas été accordée, la manifestation se déroulant à Bordeaux.

La majeure partie de la somme demandée finançait la publication d'un ouvrage sur le droit de la famille, les 1 900 € ont donc été puisés sur les fonds propres du laboratoire.

La somme n'a été dépassée que de 58 €.

Enfin en avril 2018 nous accueillerons, sur invitation de Marion Ho Dac, Madame Anabela Susana Goncalves, Professeur de Droit, Vice-Doyenne à l'Université de Minho (Portugal), membre du Centre d'études sur l'Union européenne et collaboratrice du Centre de recherche pluridisciplinaire des Droits de l'Homme.

Ces principales thématiques d'enseignement et de recherche ont trait au droit privé, droit international privé et leur rapport avec le droit de l'Union européenne.

Ces domaines d'activités rejoignent ainsi largement l'axe « MDD » et pour partie les axes « THEMOS » et « DOBIM ». Sa venue vise, de la sorte, à contribuer à enrichir les réflexions menées par les chercheurs locaux, à susciter le débat et à offrir aux étudiants de nouveaux éclairages en droit comparé (droit portugais en particulier) et en droit de l'Union européenne.

Les **thématiques scientifiques** de Pr. A. S. Gonçalves sont :

Thème n°1 : Conférence - « Juge du divorce et de l'autorité parentale en Europe – Entre réforme européenne et pratiques judiciaires nationales »

Thème n° 2 : Révision de la directive « détachement des travailleurs » - Analyse de droit international privé et point de vue portugais.

Thème n° 3 : Enseignement de droit international privé comparé (portugais/français/européen) sur le thème « La famille dans l'ordre international du point de vue du for portugais »

Thème n° 4 : Atelier de recherche doctorale – Droit de l'Union européenne et droit franco-portugais comparés. avec la participation de Marion Ho Dac.

Point sur la réflexion concernant le nouveau laboratoire

Une ou deux réunions se sont déroulées avec certains membres du CALHISTE pour définir des axes.

Trois axes sont ressortis :

1. Organisation, risques, contrats
 2. Territoires, environnement, mobilités
 3. Acteurs, innovations, arbitrages
- **Attention, ces axes ne sont pas figés.**

Le nom du laboratoire est encore à discuter. Pour le moment, nous sommes d'accord sur les mots clés « Territoires, pouvoirs, valorisation : identités, coopération, risques et organisation ». Peut-être faudrait-il faire apparaître les sciences humaines et sociales dans le nom du futur laboratoire.

A savoir que certains membres du CALHISTE en lettres, langues et arts veulent se rattacher au nouveau laboratoire, le laboratoire DeVisu ne souhaitant pas les intégrer au laboratoire existant. Selon Julien Icard, il faut que la Présidence se charge du problème s'il n'y a pas de raisons fortes de les intégrer au laboratoire. Il devrait y avoir possibilité de prendre ces personnes sur dossier.

Candidatures en thèse pour 2018/2019

Nous recevons beaucoup de candidatures en thèse par mail et très peu accompagnées de documents. Il est indispensable que les demandes soient faites avec un dossier complet pour que celui-ci soit traité par le Comité des thèses.

Peut-être peut-on réfléchir à une page web avec la liste des Professeurs et HDR et leur(s) thématique(s) de recherche.

Il faut mettre en place une procédure :

1. Un dossier complet sera à présent demandé (CV, Projet de thèse, relevés de notes et diplôme de Master)
2. Réunir le comité des thèses pour qu'il donne un avis plus institutionnalisé car le CSI n'a pas cette finalité et intervient après l'inscription.

On faut veiller à l'encadrement et au suivi de nos thésards. La priorité est de mener à terme les soutenances de thèses de nos doctorants.

Les Comités de Suivi Individuel ont été instaurés l'année dernière mais le but de ces derniers n'est pas clairement défini donc très compliqué et long à mettre en place.

Le retour des documents signés lors du CSI n'aide pas forcément car nous ne sommes pas là pour juger le fond.

Johanna Habib explique qu'en gestion, une pré-soutenance est demandée en troisième année, peut-être faut-il adapter cela en fonction de la discipline ?

Chokri Dridi propose qu'une personne membre du conseil de laboratoire soit présente au CSI.

Julien Icard explique que le problème est toujours le même, il s'agit de motiver les gens pour participer aux CSI. Stéphane Lambrecht revient sur les doctorants « fantômes », que faut-il faire ? Par exemple, nous n'avons pas de nouvelles de Fayçal Jelil, il n'est même pas encore réinscrit ?

Julie Cardon demande s'il est possible de le rencontrer avant de prendre une décision sur son cas...

Julien Icard précise qu'en revanche il n'est pas contre une forme de suivi qui se substituerait au CSI. Mais il faut que ça remplace ou équivalle au CSI car il sera compliquer et lourd en terme de charge de travail d'organiser les deux.

Questions diverses

Dans le cadre du programme pluriannuel « Organiser, Valoriser », une convention cadre avec le Centre Hospitalier de Valenciennes et plus particulièrement les ressources humaines va être signée. Le projet est porté par Isabelle Tilloy, Sylvie Scoyez et Anne-Fabienne Dubroeuq qui s'intéressent à l'enjeu du management des ressources humaines à l'hôpital.

La direction des soins du Centre Hospitalier de Valenciennes (CHV) a fait appel à nos trois enseignantes-chercheuses pour participer à deux projets de recherche. Le premier porte sur l'intégration des jeunes diplômés au sein des équipes paramédicales du CHV (projet MAGEHO). L'enjeu de l'intégration réside dans la professionnalisation et la fidélisation de ce personnel paramédical, à l'heure où sont constatées dans certaines spécialités une pénurie chronique d'agents. Pour les employeurs du secteur sanitaire, la pénurie d'infirmières est un phénomène complexe qui conjugue au déficit d'attractivité pour le métier, une forte propension au changement d'employeur et un taux élevé d'abandon de la profession. Le second est relatif aux évolutions du métier des cadres de santé et au positionnement de ces acteurs centraux par rapport au fonctionnement des unités de soins, mais dont le travail est perçu comme « invisible ». Un audit des besoins en formation des cadres de ce personnel paramédical a été réalisé sur la base d'entretiens semi-directifs menés auprès de 25 cadres des différents pôles de l'hôpital. L'analyse des discours a soulevé la question de l'identité professionnelle des cadres. La phase suivante du projet de recherche a pour objectif d'accompagner le travail collectif de réélaboration de cette identité professionnelle.

Il n'y a pas de flux financier pour le moment mais c'est en prévision pour la suite. Éventuellement dans un premier temps, le CH prendrait en charge le financement de futures manifestations scientifiques.

Chokri Dridi a répondu à un appel à projet H2020. Le projet est encore à un stade préliminaire mais si nous arrivons à terme de ce projet, nous travaillerons sur les aspects économique et technologiques de la gestion de la ressource eau et son usage à des fin agricoles avec des applications dans le contexte méditerranéen, plus particulièrement sur la désalinisation.

Marion Ho Dac est actuellement impliquée dans un programme européen UNALEX dirigé par une université autrichienne et un éditeur allemand en Droit international privé (DIP) de l'UE. Le projet consiste à référencer et à analyser l'ensemble de la jurisprudence nationale des Etats membres de l'UE et de la CJUE relatives aux principaux règlements européens en DIP. Suite à sa participation lors d'une conférence Unalex en Espagne, il lui a été proposé de prendre part au projet comme Université partenaire à cette demande de projet européen.

Stéphane De La Rosa (Université Paris Est Créteil, UPEC) porte un projet dans la continuité de ce qu'il avait lancé à l'époque sur les principes communs des contrats publics. C'est un gros projet international, avec une publication à la clé. Romélien Colavitti est également dans ce projet, ainsi que Simon Thelliez comme doctorant, éventuellement Marion et un collègue de Lille (Mathias Amilhat). Il a déjà un financement de 6 500€ de l'UPEC) et a demandé la contribution du laboratoire. A court terme, il s'agirait de prendre en charge les frais de déplacement de Simon et Mathias vers Paris, éventuellement des frais d'hébergement. Ce qui est assez peu. A moyen terme, il s'agirait de participer aux frais de parution d'un ouvrage, qui aurait bien sûr la signature IDP.

Le projet de recherche et d'ouvrage collectif s'intitule « *Les principes communs des contrats publics en Europe* » (Bruylant, coll. *Administrative Law*)

Enfin, Deux post doc seront recrutés à temps plein en septembre 2018 sur fonds ELSAT, ce qui demande un budget de 220 000 € environ. En ce moment la post doc Ankinée Kirakozian est rémunérée sur les fonds propres UVHC que nous devons rembourser sur fonds ELSAT au moment de la mise en place du financement ELSAT.